

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **HomeArt**Liste des pièces **F 6018****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no.
602

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInformation sur l'entreprise **Dold AG**
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.chService responsable **Labor Dold +41 44 877 48 37****1.4 Numéro d'appel d'urgence**Téléphone en cas d'urgence **Tox-Zentrum Zürich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE) Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens du règlement 67/548/CEE / 1999/45/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

Informations complémentaires **EUH208: Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.****EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.****SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Autres données **Aucune substance dangereuse conformément au règlement CLP****SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**Conseils généraux **Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.**

| | |
|---------------------------------|---|
| En cas d'inhalation | Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation) |
| En cas de contact avec les yeux | Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation) |
| En cas d'ingestion | En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement. |

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié | mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau) |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | jet d'eau de forte puissance |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés | En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé. |
|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie | Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. |
| Autres indications sur la lutte contre les incendies | Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8). |
|---------------------------|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales. |
|---|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respec- |
|-----------------------|--|

ter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité. |
| Précautions | Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|--|
| Exigences posées aux entrepôts et conteneurs | Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. |
| Indications concernant les stockages en commun | Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Getrennt von Lebensmitteln lagern. |
| Consignes d'entreposage | Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. |
| Température de stockage recommandée | Stockage entre 5 et 20°C dans un lieu sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et des rayonnements directs du soleil. |

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| Protection respiratoire | En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. |
| Protection des mains | For prolonged or repeated contact: Protective creams for the skin surfaces hat come in contact with the product. |
| Protection des yeux | En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques. |
| Protection de la peau et du corps | Porter des vêtements de travail appropriés. |
| Mésures générales de protection et d'hygiène | Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques. |
| Mesures d'ordre technique | Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. |

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | liquide |
| Forme | liquide |
| Couleur | blanc et teintes diverses |
| Odeur | caractéristique faible, caractéristique |
| pH | |
| PH: | 8 – 8.5 |
| Point d'ébullition [°C] | 100° C (Valeur dérivée) |
| Point d'éclair [°C] | Non applicable. |
| Limites d'explosivité [Vol-%] | |
| Valeur limite inférieure: | Non applicable. |
| Valeur limite supérieure: | Non applicable. |
| Densité [g/cm ³] | 1.43 g/cm ³ |
| Auto-inflammabilité | Le produit n'est pas auto-inflammable. |
| Viscosité cinématique [mm ² /s] | tixotrope |

9.2 Autres informations

| | |
|--|-----------------------|
| Mélange avec de l'eau | complètement miscible |
| Temps d'écoulement 3 mm selon ISO 2431 [s] | 80 s |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

| | |
|-------------------------|---|
| Décomposition thermique | Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). |
|-------------------------|---|

10.4 Conditions à éviter

| | |
|---------------------|---------------------------------------|
| Conditions à éviter | fort rayonnement UV forte chaleur. |
|---------------------|---------------------------------------|

10.5 Matières incompatibles

| | |
|-------------------|---|
| Matières à éviter | Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire. |
|-------------------|---|

10.6 Produits de décomposition dangereux

| | |
|-------------------------------------|--|
| Produits de décomposition dangereux | En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée) |
|-------------------------------------|--|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation primaire cutanée Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.

Irritation oculaire Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

Indications sur la résorption par la peau Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

Danger par aspiration

| |
|-------------------------------|
| Aspirations_less_hydrocarbons |
| less_hydrocarbons |

11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Lors de maniement adéquat et d'utilisation stipulée conforme, le produit ne cause, selon nos expériences et les informations à notre disposition, aucun effet néfaste pour la santé.

Autres données (chapitre 11.) Le produit n'a pas été vérifié. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets Code des déchets produit: 080112

Nature du déchet Colour, paint or varnish

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110)

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | Transport terrestre ADR/RID | Transport maritime IMDG | Transport aérien ICAO/IATA |
|---|--|---|----------------------------|
| 14.2 Description des marchandises | Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA. | |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | | Non dangerous good | Non dangerous good |

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|--|---|
| VOC | |
| EU (g/l): | 0 |
| CH (g/kg): | 0 |
| Directive Decopaint | 2004/42/IIA(a)30(2010)<1 |
| Limitation d'emploi. | Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). |
| Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA | ne pollue pas l'eau |
| Classification de risque selon le VbF | Non applicable. |

SECTION 16: Autres informations

| | |
|--|---|
| Teneur en taux de H | EUH208: Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique. EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| Modification par rapport à la dernière version | Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. |
| Notes de traitement | Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. |
| Autres informations | Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . |
| Restrictions conseillées | Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations. |

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.